



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 11 février 2020

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration CANSSM du 6 février 2020

1 Projet de loi instituant un système universel de retraite

Le projet de loi a été présenté aux administrateurs par M. Laurent GALLET de la direction de la Sécurité sociale.

Il s'ensuit un large débat autour de ce projet et plus particulièrement l'incidence sur le régime minier.

Pour les personnes nées avant 1975, rien ne change (la majeure partie). Seuls 155 agents nés après 1975 sont concernés par la nouvelle loi. Les prestations liées aux droits familiaux ne sont reconduites dans les nouveaux textes.

La CFTC fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président de la Caisse autonome nationale,

Sur le débat à propos du projet de loi instituant un système universel de retraite, la Confédération CFTC participe aux travaux de la Commission de financement de ce projet de système universel de retraite.

Dans la mesure où le Conseil d'Etat a estimé que les projections financières de ce projet étaient lacunaires, il semble nécessaire d'attendre les résultats de ces travaux. D'autre part, toujours selon le Conseil d'Etat, il incombe au Gouvernement d'améliorer son projet de loi.

Il appartiendra à la Confédération CFTC de se positionner sur ce texte. Dans ces conditions, à ce jour, la CFTC Mines envisage d'intervenir seulement sur l'impact que pourrait avoir ce projet de loi s'il était adopté sur les retraites des mineurs.

Aujourd'hui, il semble qu'il soit envisagé de supprimer toutes les prestations liées aux droits familiaux. Dans cette configuration, où serait prévu de conserver l'entrée en vigueur de cette mesure aux ressortissants du régime des mines nés après 1975, seule une grosse centaine d'agents seraient concernés.

Compte tenu du faible coût que cela représentera et vu le nombre toujours croissant de régimes spécifiques qui sont envisagés, nous sommes en droit de nous demander si le jeu en vaut la chandelle et si une certaine mansuétude pour ces quelques personnels ne serait pas la bienvenue. »

2 Projet de budget ASS pour 2020

Le projet de budget ayant été reporté lors de la dernière réunion du CA de la CAN SSM, celui-ci revient à l'ordre du jour pour approbation. Le Directeur de la sécurité sociale confirme la mise en route d'un audit sur les prestations individuelles. La CFTC fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président de la Caisse autonome nationale,

Le Conseil d'Administration de la CAN est appelé à se prononcer ce jour sur le projet de budget national d'ASS pour 2020.

Dans la mesure où une mission d'audit doit être mise en place sur le projet de prestation individuelle et pour ne pas risquer de créer une situation de blocage, la CFTC prendra acte de cette proposition de budget. »

3 Dossier renvoyé par la CRA après partage des voix

Les administrateurs représentant les affiliés, votent à la majorité en faveur des affiliés qui ont présenté les différents dossiers à la CRA.

Pour les administrateurs CFTC

Eric GROH